

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2197

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:**

I. – Le code de l’urbanisme est ainsi modifié :

1° Le 3° de l’article L. 331-12 est supprimé.

2° L’article L. 331-13 est ainsi modifié :

a) Au 3°, le nombre : « 200 » est remplacé par le nombre : « 400 » ;

b) Au 6°, le nombre : « 2 000 » est remplacé par le nombre : « 4 000 ».

II. – Cette disposition entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lutter contre l’artificialisation des sols en supprimant un abattement de la taxe d’aménagement bénéficiant aux locaux commerciaux et aux parkings.

Le 3° de l’article L331-12 du code de l’urbanisme accorde un abattement de 50 % de la taxe d’aménagement aux locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, aux entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l’objet d’une exploitation commerciale, et aux parcs de stationnement couverts faisant l’objet d’une exploitation commerciale.

L'ensemble des infrastructures bénéficiaires de l'abattement de la taxe d'aménagement sont fortement consommatrices de sols, et aggravent le phénomène d'artificialisation. En 2015, 9,4 % du territoire national était artificialisé, et ce chiffre n'a fait qu'augmenter au fil des années : entre 2006 et 2015, l'artificialisation a augmenté de 1,36 % en moyenne par an. C'est également en ce sens que nous proposons de doubler les valeurs forfaitaires de cette taxe pour les piscines et les places de stationnement.

Le 4 juillet 2018, le Plan Biodiversité est publié : dans son premier axe « Reconquérir la biodiversité dans les territoires », l'action 10 traite de l'artificialisation, et particulièrement d'un objectif « zéro artificialisation nette ». C'est l'occasion pour le gouvernement et la majorité de tenir ses engagements et ses objectifs.